Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 035-213501893-20260709-2026_07_74-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTGERMONT (ILLE ET VILAINE)

Délibération n° **2026 - 07 - 74** - Séance du 09 juillet 2026

En exercice : **27**

Présents : **21**

Qui ont pris part à la délibération : **27**

Date de la convocation : **02 juillet 2026**

Date de l'affichage : **02 juillet 2026**

L'An deux mille vingt-six, le **jeudi 9 juillet à vingt heures**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PRIZÉ, Maire.

Présents : PRIZÉ Laurent ; LHERMITTE Hervé ; HUGUENIN Florence ; MARCHERON Bertrand ; MATTEÏ Pauline ; ROZAT Manon ; GUITTON Bertrand ; GENDROT Rémy ; SENÉ Rokhaya Dite Daba ; RICHARD Dominique ; LOMMERT Isabelle ; LE MAGOAROU Anne ; ABGRALL Julien ; DUMOND Éric ; RACAPÉ Sarah ; CHOMAUD Guillaume ; VIMONT Anne ; LALOÉ Renaud ; HEURTEBIZE Hélène ; OLLIER Bernard ; VICAIRE Anne ;

Excusé.e.s : MÉZIANI Nadia (pouv à HEURTEBIZE Hélène) ; HUBERT Stéphane (pouv à VIMONT Anne) ; GÉRARD Pierrick (pouv à MARCHERON Bertrand) ; LAMBERT Charline (pouv à ABGRALL Julien) ; WADIER Typhaine (pouv à GENDROT Rémy) ; GAVARD Caroline (pouv à DUMOND Éric).

Secrétaire de séance : **Rémy GENDROT**

RÉVISION DES TARIFS PERISCOLAIRES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commission Finances, réunie le 29 juin 2026, propose d'augmenter les tarifs périscolaires de 2,40 % pour les familles montgermontaises et de 4,80 % pour les familles non montgermontaises.

Monsieur le Maire rappelle que le coût réel de la pause méridienne s'élève pour l'année 2025 à 10.81 €.

La commission finances propose également de modifier les deux premières tranches de facturation afin de proposer à un plus grand nombre de familles montgermontaises de bénéficier du repas à 1€.

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 035-213501893-20260709-2026_07_74-DE

Il sera proposé au conseil municipal :

- D'approuver la modification de la tranche 1 qui s'appliquera pour les quotients familiaux inférieurs à 799.99€ ;
- D'approuver la modification de la tranche 2 qui s'appliquera pour les quotients familiaux compris entre 800.00€ et 899.99€ ;
- D'approuver les tarifs des prestations extrascolaires applicables du 1er août 2026 au 31 juillet 2027, tels que proposés par la commission Finances réunie le 29 juin 2026 et présentés ci-dessous.
- De supprimer la tarification des temps d'activités périscolaires en lien avec le passage à la semaine des 4 jours à compter du 1er septembre 2026 pour les écoles publiques.

Proposition Enfants Montgermontais						
REPARTITION PAR TRANCHE (BASE DE CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL CAF)	Prix de la Pause Méridienne	Prix de repas et du service	Prix de l'animation sur la pause méridienne	Gouter de garderie	Etude surveillée	Garderie au 1/4 d'heure
Tranche 1 : moins de 799,99 €	1.00	0.76	0.24	0.14	0.39	0.06
Tranche 2 : de 800 € à 899,99 €	1.92	1.47	0.45	0.31	0.80	0.13
Tranche 3 : de 900,00 € à 1099,99 €	2.90	2.22	0.68	0.45	1.19	0.19
Tranche 4 : de 1100,00 € à 1299,99 €	3.87	2.95	0.92	0.59	1.57	0.28
Tranche 5 : de 1300,00 € à 1499,99 €	4.84	3.70	1.14	0.76	1.96	0.34
Tranche 6 : de 1500,00 € à 1699,99 €	5.80	4.43	1.37	0.91	2.37	0.41
Tranche 7 : de 1700,00 € à 1899,99 €	6.77	5.17	1.60	0.97	2.75	0.47
Tranche 8 : 1900,00 € et plus ou revenu ou attestation CAF non communiqué	7.73	5.91	1.82	1.21	3.14	0.53

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 035-213501893-20260709-2026_07_74-DE

Proposition Enfants non Montgermontais						
REPARTITION PAR TRANCHE (BASE DE CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL CAF)	*Prix de la Pause Méridienne*	Prix de repas et du service	Prix de l'animation sur la pause méridienne	Gouter de garderie	Etude surveillée	Garderie au 1/4 d'heure
Tranche 1 : moins de 799,99 €	1.00	0.76	0.24	1.48	3.83	0.66
Tranche 2 : de 800 € à 899,99 €	2.61	1.99	0.62			
Tranche 3 : de 900,00 € à 1099,99 €	3.90	2.98	0.92			
Tranche 4 : de 1100,00 € à 1299,99 €	5.22	3.98	1.24			
Tranche 5 : de 1300,00 € à 1499,99 €	6.18	4.98	1.54			
Tranche 6 : de 1500,00 € à 1699,99 €	7.81	5.97	1.84			
Tranche 7 : de 1700,00 € à 1899,99 €	9.10	6.95	2.15			
Tranche 8 : 1900,00 € et plus ou revenu ou attestation CAF non communiqué	9.10	6.95	2.15			

- Toutes prestations non décommandées 2 jours ouvrés avant la date seront facturées, sauf justificatif médical.
- Les prestations alimentaires (repas et goûter) feront l'objet d'une surfacturation de 10 % en cas de non réservation ou non annulation de la prestation.
- Tout dépassement d'horaire après 18h45 à la garderie du soir fera l'objet d'une majoration de 10€.

AUTRES PRESTATIONS DE RESTAURATION	01/08/2026
Prix pour groupes, stages : - de 18 ans	7.91
+ de 18 ans	9.65
Prix pour le personnel communal, employés de service École Notre Dame	5.96
Prix pour les enseignants	7.28
Prix pour les apprentis employés sur la commune : 1re année	5.27
Prix pour les apprentis employés sur la commune : 2e année	5.52
Prix de repas animation intergénérationnel	5.74
Prix du repas pour le prestataire de marché CLE	4.84
Prix du goûter pour la prestation du marché CLE	0.84

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 035-213501893-20260709-2026_07_74-DE

Après en avoir délibéré, à l'issue d'un vote (abstention de M. Ollier et Mme Vicaire), le Conseil Municipal à la majorité :

- Valide la révision des tarifs périscolaires telle que définit ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme

Secrétaire de séance
Rémy GENDROT



Le Maire
Laurent PRIZÉ

